



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opérations de vote

Question écrite n° 63501

Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le problème que rencontrent de nombreux concitoyens vivant à l'étranger, lors de la tenue d'élections françaises. Pour ceux qui habitent loin de France, loin d'un consulat, les possibilités matérielles de vote se trouvent presque exclues. Certes le vote par procuration existe mais, pour les Français de l'étranger, il peut s'avérer difficile de trouver un compatriote en qui avoir confiance. Il aimerait savoir quelles dispositions peuvent être prises pour sauvegarder à la fois la confidentialité et la sécurité d'un vote par Internet, une solution qui répondrait au souci légitime de nos concitoyens géographiquement éloignés, d'exercer leur droit de vote. À l'approche du référendum du 29 mai, échéance cruciale pour l'avenir de la France au sein de l'Europe, de telles dispositions seraient les très bienvenues.

Texte de la réponse

L'abstention constatée parmi les Français résidant à l'étranger est traditionnellement plus élevée que la moyenne nationale. Malgré l'existence de mécanismes spécifiques destinés à faciliter l'expression des suffrages, au premier rang desquels figurent les tournées consulaires effectuées en période préélectorale, cette situation ne peut être considérée comme satisfaisante. Le Gouvernement souhaite assurer à l'ensemble de nos concitoyens la possibilité d'exercer pleinement leur droit de vote. C'est pourquoi il a d'ores et déjà étudié la faisabilité d'une généralisation du vote électronique pour les Français de l'étranger. Une expérience de vote par internet a été réalisée lors de l'élection des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger en juin 2003. Plusieurs autres expérimentations de vote électronique à grande échelle se sont déroulées au cours du second semestre 2004, pour les élections des membres de cinq chambres de commerce et d'industrie ou celles des conseils de deux universités. Plusieurs centaines de milliers d'électeurs étaient concernés. La préparation de ces scrutins a été l'occasion d'appréhender, en grandeur nature, les difficultés inhérentes au système de vote électronique et de trouver les modalités de les surmonter. Il importe en effet de s'assurer qu'un tel système, qui s'apparente par bien des aspects au vote par correspondance, respecte la confidentialité du vote ainsi que son caractère personnel et présente des garanties de sécurité aptes à le mettre à l'abri de toute suspicion. S'il n'est matériellement, ni techniquement possible, à ce stade, d'engager une démarche pour instituer le vote électronique des Français de l'étranger dès le référendum sur la Constitution européenne, cela pourrait en revanche être envisagé pour les prochaines échéances nationales de l'année 2007. Dans cette perspective, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail interministériel consacré au vote électronique des Français de l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63501

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3994

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6922